

Association des communes pour l'organisation et la gestion de la
défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)



Rapport de gestion 2023

Table des matières

1. Introduction	3
1.1 Généralités	3
2.1 Introduction du Président du Comité de Direction	3
2. Opérationnel	3
2.1 Introduction du Commandant	3
2.2 Effectif	3
2.3 Interventions	4
3. Formation & Prévention	5
3.1 Introduction du Chef formation & prévention	5
3.2 Formation	5
3.2.1 2023 en chiffres	5
3.2.2 Vision 2024 de la formation	5
3.1.3 Projets et prévisions à court/moyen/long termes	6
3.3 Prévention	7
3.3.1 Retour sur la prévention 2023	7
3.3.2 Projets et prévisions à court/moyen/long termes	7
4. Exploitation	8
4.1 Introduction du Chef exploitation	8
4.2 Les grandes lignes 2023	8
4.3 Projets et prévisions à court/moyen/long termes	9
5. Finances	10
5.1 Introduction du Quartier-maître	10
5.2 Comptes 2023	10
5.3 Rapport de l'organe de révision	10



TP en intervention, autoroute A1

1. Introduction

1.1 Généralités

Conformément à l'article 19 de la loi sur les finances communales, le Comité de Direction présente à l'assemblée des délégués, le rapport de gestion 2023.

Il est structuré sur la base de l'organisation du Bataillon des Sapeurs-Pompiers de la Broye (ci-après : bataillon ou BSPB) en poursuivant les buts suivants :

1. Donner au lecteur un aperçu du fonctionnement de l'ADIS-Broye, respectivement du bataillon ;
2. Présenter le travail réalisé au cours de l'année 2023 et les projets en cours ;
3. Présenter divers chiffres.

2.1 Introduction du Président du Comité de Direction

Le Comité et le Commandant du bataillon dressent un tableau général positif de la mise en place de la nouvelle organisation de district pour la défense incendie et les secours dans la Broye.

En terme de charge de travail, les différents protagonistes (sapeurs-pompiers, permanents, collaborateurs) ont dû faire face à de nombreuses tâches, parfois inédites, dans une organisation et un contexte nouveau. Même s'il en va toujours ainsi dans toute nouvelle structure, il convient de souligner l'effort consenti et la capacité d'adaptation de chacune et chacun, dans son domaine de compétences.

En définitive, ce premier exercice, bien que périlleux, aura permis au nouveau bataillon de répondre avec efficacité aux défis humains qui se présentent, tant dans sa constitution que pour la protection de la population. Même si la vigilance reste de mise et les projets nombreux, tout est mis en œuvre pour un futur radieux.

Le présent rapport est une occasion supplémentaire de rendre hommage à chacun des acteurs et les remercier chaleureusement.

2. Opérationnel

2.1 Introduction du Commandant

Cette année est une première, pour les sapeurs-pompiers de la Broye fribourgeoise qui se retrouvent sous une seule et même entité. Il va sans dire que nous sommes dans les réglages de cette organisation mais bien partis avec la vision pompier 2030 de la CSSP (Coordination suisse des sapeurs-pompiers). Malgré les réglages que nous devons encore apporter ces prochaines années, mon premier bilan est positif. J'ai pu voir des cadres et des sapeurs engagés tant en exercices qu'en interventions qui au passage ont toutes été honorées et toutes été menées avec efficacité. Il est sûr que de passer d'une organisation de 50 personnes que comptaient nos anciens CSP(i) à 380 SP cela peut chambouler certaines habitudes. Je tiens à remercier tous les acteurs sapeurs-pompiers pour leur esprit constructif, leur patience ainsi que leur compréhension tout au long de l'année 2023.

2.2 Effectif

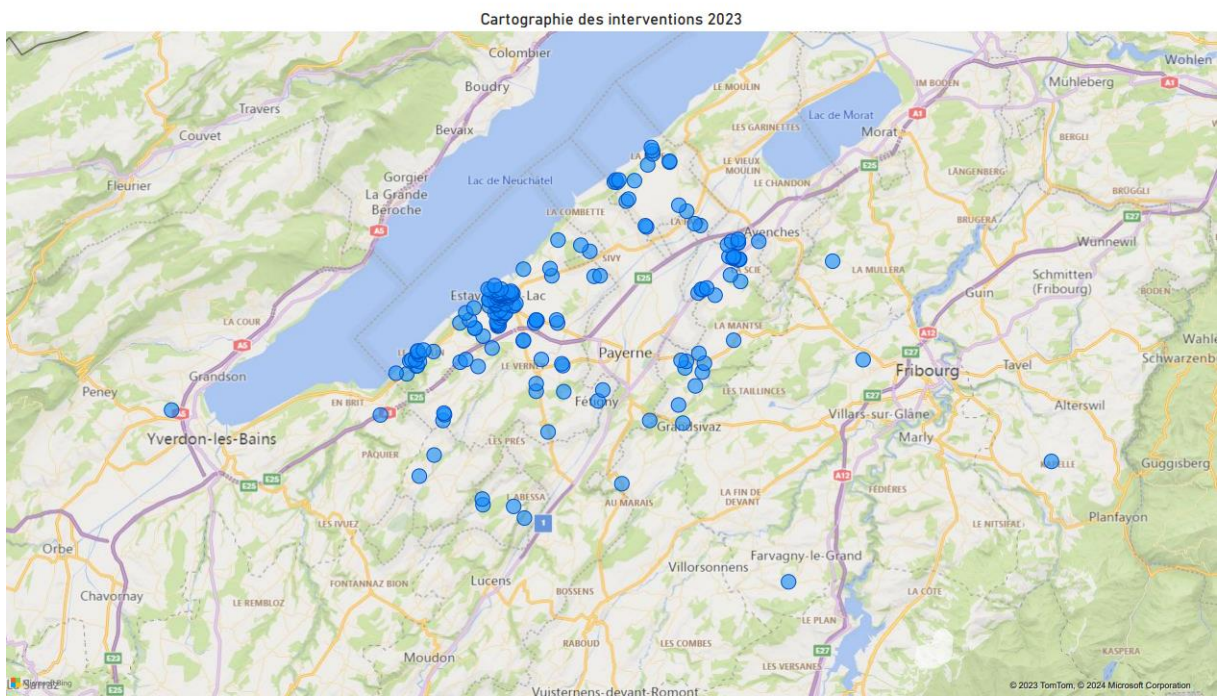
En matière d'effectif le BSPB comptait 398 SP au 1^{er} janvier 2023 contre 336 au 31 décembre, soit une diminution de 62 pompiers. Il y a une constatation sur une légère baisse dû notamment à des départs en « retraite », déménagements, raisons familiales ou professionnelles. Le recrutement pour l'année 2024 a, quant à lui, permis l'incorporation de 40 nouveaux sapeur-pompiers.

2.3 Interventions

Pour l'année 2023, le bataillon a répondu à 231 interventions toutes confondues soit 3'966 heures de travail au service de la population.

En détail :

- Lutte contre le feu	46
- Défense hydrocarbures	41
- Assistance technique	38
- Eléments naturels	34
- Détection incendie	28
- Défense ABC	19
- Intervention diverse	5
- Désinca/Pionnier	4
- Sauvetage	3
- Missions volontaires	13



3. Formation & Prévention

3.1 Introduction du Chef formation & prévention

C'est fait ! Le premier tour de carrousel a été effectué avec succès et plaisir. Aucun faux départ n'est à déplorer et l'ensemble du calendrier 2023 a pu se dérouler comme prévu.

Un merci particulier à toutes les personnes qui se sont engagées dans la formation de nos sapeurs et qui ont permis cette réussite.

Évidemment, quelques points ont dû être adaptés et rapidement des solutions pragmatiques ont été appliquées, notamment concernant le mode d'inscription aux soirées de formation, les séances de préparation par compagnie ou la gestion du matériel.

Les exercices et les leçons dispensées ont été exécutés avec qualité et en respectant les conditions cadres demandées dans les protocoles de cours par les chefs de TEAM.

Nous continuons à être attentifs, afin de poursuivre la mise place du système de formation dans notre bataillon et ainsi s'adapter aux retours du terrain.

3.2 Formation

3.2.1 2023 en chiffres

380	sapeurs ont participé aux cours et exercices du bataillon
12	nouveaux chauffeurs/machinistes véhicules lourds
11'542	heures des formations internes
210	sapeurs ont participé aux cours cantonaux dont principalement :
33	nouveaux sapeurs (cours 101)
25	nouveaux porteurs d'appareil respiratoire (cours 104)
16	nouveaux chefs de groupe (cours 201)
14	nouveaux chefs d'intervention (cours 203)
10	nouveaux chefs d'équipe de protection respiratoire (302)
2'618	heures des formations cantonales
438	heures de cours divers (fédération suisse des sapeurs-pompiers par ex.)
14'598	heures de formation en 2023

3.2.2 Vision 2024 de la formation

En s'appuyant sur les expériences de l'année 2023 et en collaboration avec l'ensemble des responsables du domaine de la formation au sein du bataillon, le programme 2024 a été adapté et est d'ores et déjà opérationnel. Durant cette deuxième année, les améliorations telles que l'espace des exercices de protection respiratoire et la flexibilité des changements de dates entre sections ont été mis en place. Le bataillon offre désormais une flexibilité sans égal aux participants des nombreux exercices en cas d'absence aux dates prévues initialement. Les sapeurs peuvent ainsi s'organiser encore d'avantage, d'autant plus que le calendrier annuel leur a été transmis dès le 1^{er} décembre 2023 déjà et ceci pour l'ensemble de l'année 2024.

Par ailleurs, et afin de permettre aux chefs de classe de se préparer dans les meilleures conditions, tous les cadres ont, depuis le début de cette année, accès au module « Formation » dans la plateforme LODUR. Ceci a pour but de mettre à disposition des formateurs, tous les documents de cours produits par les chefs de TEAM et du chef de la formation. Ils peuvent ainsi connaître l'ensemble des thèmes de la formation annuelle et également prendre connaissance des détails des leçons à dispenser. Les soirées de préparation de ces exercices sont effectuées par compagnie afin de favoriser les échanges et de coordonner le contenu des leçons ; plus particulièrement pour la formation de base et la protection respiratoire. Suivant ce processus, les exercices et les cours se déroulent de manière structurée et standardisée avec des chefs de classe engagés et bien préparés. Les liens avec l'équipe de l'exploitation sont ainsi plus clairs et efficaces ce qui leur permet d'anticiper d'avantage les besoins et les ressources en matière de matériel à organiser.



Soirée chefs de TEAM, Estavayer



Exercice engagement, Grandsivaz



Cours de cadres printemps, cp Jura

3.1.3 Projets et prévisions à court/moyen/long termes

Afin de pouvoir augmenter encore l'efficacité du système de la formation, il est important de repenser le mode d'inscription aux cours ECAB. C'est pour cela que la Cosp-F (Commission des sapeurs-pompiers pour la formation) a pour objectif, en collaboration avec l'ECAB, de standardiser et d'améliorer ces principes. Les bataillons s'efforcent déjà de collaborer ensemble mais il y a encore du chemin à parcourir afin d'arriver à un mode opératoire commun satisfaisant.

Le développement de formations spécifiques (Officiers, ventilation, dessin opérationnel, méthodologie et didactique, etc.) doit s'appuyer sur les formations de base et rester orienté vers l'intervention et la pratique. C'est dans cette vision que nous développerons ces cours dans le futur avec les chefs de TEAM. Une refonte des chefs de TEAM sera proposée aux différentes équipes en place, durant l'année 2024 pour l'échéance 2025-2027, avec, en complément, l'optique réjouissante de l'arrivée de nouveaux instructeurs fédéraux dans la Broye.

3.3 Prévention

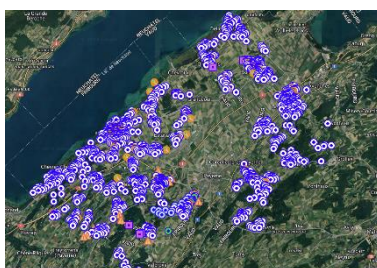
3.3.1 Retour sur la prévention 2023

Diverses séances de coordination ont été organisées par le BSPB entre les Spécialistes communaux en protection incendie, les Fontainiers, l'ECAB et la Préfecture de la Broye. Celles-ci ont permis aux participants de faire connaissance et de prendre contact avec la nouvelle organisation des sapeurs-pompiers dans la Broye et dans le canton de Fribourg. Nous avons également échangé sur différents domaines (manifestations temporaires, réseaux d'eau, plans d'intervention, SIBOX, application Broye Firefighters, etc.).

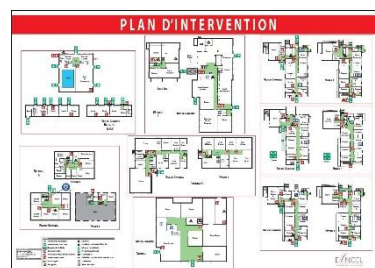
De nombreuses visites ont été effectuées avec les communes, les constructeurs de bâtiments, l'ECAB et les entreprises afin de déterminer des concepts de sécurité ainsi que des emplacements des SIBOX. La collaboration avec les partenaires a été nettement améliorée en 2023 même si parfois elle peut l'être encore d'avantage par endroit, notamment avec les informations liées aux manifestations temporaires et les fermetures de routes.



Exemple de tube SIBOX



BroyeFirefighters, interface de recensement des BH, plans d'intervention et SIBOX de la Broye



Exemple de plan d'intervention

3.3.2 Projets et prévisions à court/moyen/long termes

Afin de pérenniser cette collaboration et de pouvoir l'augmenter encore, d'autres séances de travail sont d'ores et déjà prévues en 2024. La prévention évolue en permanence en lien avec les normes, les lois et les documents y relatifs. C'est pour cela qu'il faut rester attentif aux nouveautés tout en appliquant les éléments actuels en vigueur.

La numérisation des informations disponibles va se poursuivre en vue d'informer les chefs d'intervention en cas d'évènement. La mise à jour et le développement des plans d'intervention va également faire partie des défis à moyens et longs termes.

4. Exploitation

4.1 Introduction du Chef exploitation

2023, année de création du bataillon des sapeurs-pompiers de la Broye !

Sur le papier tout change mais le travail des sapeurs-pompiers et les attentes de la population restent les mêmes.

Ce qui change, c'est la taille de la nouvelle structure et surtout la charge émotionnelle que cela peut représenter d'avoir l'impression de perdre son identité d'avant.

Pour nous, l'exploitation, le défi a été de trouver une manière idéale de travailler qui convienne et qui implique tout le monde sans surcharger les miliciens.

L'organisation de la maintenance demande une souplesse et une réactivité pas toujours évidente de par la géographie de la Broye et de nos six bases de départ. Effectivement, le bataillon des sapeurs-pompiers de la Broye se déploie sur une distance importante.

Au final, on peut dire que l'année 2023 a été un succès, malgré toute les améliorations qu'ils restent à mettre en place avec bien sûr, la maîtrise des budgets qui en découle.

4.2 Les grandes lignes 2023

Les priorités de l'exploitation pour cette année 2023 ont été :

- Garantir l'opérationnalité
- Assurer les maintenances préventives et les contrôles périodiques
- Gestion du parc de protection respiratoire
- Fournir le matériel pour les formations selon les demandes et dans les temps

Afin de tenir le budget global du bataillon pour ce premier exercice, certaines acquisitions n'ont pu être effectuées. Il a été primordial de mettre des priorités à ces dernières afin de ne pas impacter la capacité opérationnelle du bataillon.

Durant l'année écoulée, un gros travail d'inventorisation et de tri de matériel a été effectué dans plusieurs bases de départ. Une mise à jour de l'entretien du matériel et des véhicules (pneus, batteries, pannes anciennes) a été nécessaire et a eu un poids certain sur nos charges. Nous sommes heureux de terminer l'année 2023 avec un parc de véhicules et d'équipements permettant à nos sapeurs de travailler de manière efficace, efficiente et en toute sécurité.



Réaménagement du local de Montet, de stock matériel à magasin équipement personnel

4.3 Projets et prévisions à court/moyen/long termes

Durant l'année 2024, nous aurons à finaliser et améliorer les différentes choses mises en place en 2023. Analyser l'efficacité de ces dernières afin d'y apporter les corrections nécessaires.

Nous souhaitons améliorer le flux du matériel de protection respiratoire pour diminuer les contrôles non indispensables. Effectivement, chaque appareil de protection respiratoire nécessite des contrôles réguliers et rigoureux plusieurs fois par année. Cependant, en rendant encore plus efficace le roulement de ces équipements, notamment lors des exercices, cela permet d'éviter de devoir rapatrier un appareil uniquement pour un contrôle.

Dans les prochains 48 mois et de manière progressive, nous nous fixons l'objectif de créer des inventaires détaillés de chaque base de départ : EPI (équipement de protection individuel), matériels électriques, hydrauliques et autres pour avoir une base de données centrale précise permettant de garantir l'entretien et les contrôles de l'ensemble du matériel du bataillon.

Egalement durant les 48 prochains mois, et afin de bénéficier de la subvention cantonale sur les tenues feu dites « cantonales » qui échoit au 31 décembre 2025, un accent, afin d'uniformiser au maximum ces tenues, sera opéré et cela dans la limite des budgets qui nous sont accordés.



Tenue feu « dite cantonale »
Coût 1'000.00 (moins subv de 25%)



Tenue technique
Coût 325.00



Casque MSA Gallet XF
Coût 375.00

5. Finances

5.1 Introduction du Quartier-maître

2023, année « 0 » de notre association de communes et de notre bataillon !

Un challenge que nous nous sommes lancé avec les yeux plein d'étoiles et un soutien inconditionnelle de nos autorités et de nos partenaires.

L'élaboration du premier budget du bataillon a révélé bien des surprises durant son emploi pour ce premier exercice et aura débouché sur une augmentation, irrémédiable pour 2024. L'Etat-Major ainsi que tous les acteurs œuvrant au fonctionnement de l'ADIS-Broye et du bataillon ont pris conscience de cet état de fait et, grâce à des compromis et des consensus, les comptes de cette première année de fonctionnement sont sains. En effet, en faisant abstraction de la partie de mutualisation des frais et revenus d'intervention, les comptes sont presque à l'équilibre.

En effet, la mutualisation des frais et revenus d'interventions au niveau cantonal, en vigueur suite à l'adoption de la LDIS, était budgétée pour l'ADIS-Broye à une charge de CHF : 100'000.00 et a, finalement, été un revenu de CHF : 50'000.00, permettant notamment de dégager un excédent de plus de CHF : 160'000.00 reversé aux communes membres.

5.2 Comptes 2023

Des différences significatives entre le budget et les comptes 2023 ressortent de la comptabilité. Durant les deux à trois premières années de mise en place, des ajustements seront nécessaires. Effectivement, la comptabilité selon le modèle MCH2 détaille de manière plus précise les comptes utilisés en fonction de la nature des charges et des revenus. Ces charges et revenus doivent être analysés en fonction de l'expérience faite par les silos du bataillon et un délai est nécessaire.

Le bataillon a su, par des mesures d'économie, compenser les excédents de charges qui ressortent notamment dans les comptes de la formation. De plus, la mutualisation des frais et revenus d'intervention au niveau cantonal n'a pas été une charge pour le bataillon comme initialement budgétée. Les différentes interventions qui ont eu cours dans le district et les renforts fournis par le bataillon dans le reste du canton en sont les raisons.

Un excédent émerge de l'année écoulée et sera reversé aux communes membres, selon la clé de répartition de 2023 après l'acceptation des comptes par l'assemblée des délégués.

ADIS Broye 2023		Budget 2023		Comptes 2023		Différence		Méthode de calcul	
Code	Description	Budget	Comptes	Différence	Code	Description	Budget	Comptes	Différence
1	ADIS Broye	10000000	10000000	0	1	ADIS Broye	10000000	10000000	0
101	Charges de personnel	10000000	10000000	0	101	Charges de personnel	10000000	10000000	0
102	Charges de matériel	10000000	10000000	0	102	Charges de matériel	10000000	10000000	0
103	Charges de formation	10000000	10000000	0	103	Charges de formation	10000000	10000000	0
104	Charges de fonctionnement	10000000	10000000	0	104	Charges de fonctionnement	10000000	10000000	0
105	Charges de maintenance	10000000	10000000	0	105	Charges de maintenance	10000000	10000000	0
106	Charges de location	10000000	10000000	0	106	Charges de location	10000000	10000000	0
107	Charges de transport	10000000	10000000	0	107	Charges de transport	10000000	10000000	0
108	Charges de communication	10000000	10000000	0	108	Charges de communication	10000000	10000000	0
109	Charges de sécurité	10000000	10000000	0	109	Charges de sécurité	10000000	10000000	0
110	Charges de divers	10000000	10000000	0	110	Charges de divers	10000000	10000000	0
111	Revenus de prestations de services	10000000	10000000	0	111	Revenus de prestations de services	10000000	10000000	0
112	Revenus de location	10000000	10000000	0	112	Revenus de location	10000000	10000000	0
113	Revenus de transport	10000000	10000000	0	113	Revenus de transport	10000000	10000000	0
114	Revenus de communication	10000000	10000000	0	114	Revenus de communication	10000000	10000000	0
115	Revenus de sécurité	10000000	10000000	0	115	Revenus de sécurité	10000000	10000000	0
116	Revenus de divers	10000000	10000000	0	116	Revenus de divers	10000000	10000000	0
117	Revenus de mutualisation	10000000	10000000	0	117	Revenus de mutualisation	10000000	10000000	0
118	Revenus de formation	10000000	10000000	0	118	Revenus de formation	10000000	10000000	0
119	Revenus de matériel	10000000	10000000	0	119	Revenus de matériel	10000000	10000000	0
120	Revenus de fonctionnement	10000000	10000000	0	120	Revenus de fonctionnement	10000000	10000000	0
121	Revenus de maintenance	10000000	10000000	0	121	Revenus de maintenance	10000000	10000000	0
122	Revenus de location	10000000	10000000	0	122	Revenus de location	10000000	10000000	0
123	Revenus de transport	10000000	10000000	0	123	Revenus de transport	10000000	10000000	0
124	Revenus de communication	10000000	10000000	0	124	Revenus de communication	10000000	10000000	0
125	Revenus de sécurité	10000000	10000000	0	125	Revenus de sécurité	10000000	10000000	0
126	Revenus de divers	10000000	10000000	0	126	Revenus de divers	10000000	10000000	0
127	Revenus de mutualisation	10000000	10000000	0	127	Revenus de mutualisation	10000000	10000000	0
128	Revenus de formation	10000000	10000000	0	128	Revenus de formation	10000000	10000000	0
129	Revenus de matériel	10000000	10000000	0	129	Revenus de matériel	10000000	10000000	0
130	Revenus de fonctionnement	10000000	10000000	0	130	Revenus de fonctionnement	10000000	10000000	0
131	Revenus de maintenance	10000000	10000000	0	131	Revenus de maintenance	10000000	10000000	0
132	Revenus de location	10000000	10000000	0	132	Revenus de location	10000000	10000000	0
133	Revenus de transport	10000000	10000000	0	133	Revenus de transport	10000000	10000000	0
134	Revenus de communication	10000000	10000000	0	134	Revenus de communication	10000000	10000000	0
135	Revenus de sécurité	10000000	10000000	0	135	Revenus de sécurité	10000000	10000000	0
136	Revenus de divers	10000000	10000000	0	136	Revenus de divers	10000000	10000000	0
137	Revenus de mutualisation	10000000	10000000	0	137	Revenus de mutualisation	10000000	10000000	0
138	Revenus de formation	10000000	10000000	0	138	Revenus de formation	10000000	10000000	0
139	Revenus de matériel	10000000	10000000	0	139	Revenus de matériel	10000000	10000000	0
140	Revenus de fonctionnement	10000000	10000000	0	140	Revenus de fonctionnement	10000000	10000000	0
141	Revenus de maintenance	10000000	10000000	0	141	Revenus de maintenance	10000000	10000000	0
142	Revenus de location	10000000	10000000	0	142	Revenus de location	10000000	10000000	0
143	Revenus de transport	10000000	10000000	0	143	Revenus de transport	10000000	10000000	0
144	Revenus de communication	10000000	10000000	0	144	Revenus de communication	10000000	10000000	0
145	Revenus de sécurité	10000000	10000000	0	145	Revenus de sécurité	10000000	10000000	0
146	Revenus de divers	10000000	10000000	0	146	Revenus de divers	10000000	10000000	0
147	Revenus de mutualisation	10000000	10000000	0	147	Revenus de mutualisation	10000000	10000000	0
148	Revenus de formation	10000000	10000000	0	148	Revenus de formation	10000000	10000000	0
149	Revenus de matériel	10000000	10000000	0	149	Revenus de matériel	10000000	10000000	0
150	Revenus de fonctionnement	10000000	10000000	0	150	Revenus de fonctionnement	10000000	10000000	0

5.3 Rapport de l'organe de révision

Le rapport de l'organe de révision (Fidustrust révision SA) est joint au présent rapport de gestion.

Durant l'année 2024, le SCI (système de contrôle interne) mis en place sera documenté de manière plus précise afin de satisfaire aux dispositions légales en matière de finances communales et selon les recommandations de notre organe de révision.

La tenue du budget est la priorité de cette deuxième année de fonctionnement.